

2009/1670 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LE MUSEE DES BEAUX-ARTS/VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION MEDIATION CULTURELLE ASSOCIATION POUR UNE JOURNEE DE COLLOQUE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Dans le cadre de la diversité des actions proposées par le musée des Beaux-Arts de Lyon et dans le cadre de sa politique vis-à-vis de la place stratégique que doit tenir la médiation culturelle dans un tel établissement, le musée se propose d'accueillir gracieusement la journée de colloque annuelle de l'Association « Médiation culturelle association » le 19 octobre 2009.

Les journées de colloque organisées par cette Association se déroulent toujours dans des institutions muséales. Il est important pour le musée des Beaux-Arts de Lyon de se proposer d'héberger le colloque du 19 octobre 2009 car l'évolution de la médiation culturelle est au cœur des réflexions du musée pour la fidélisation des publics et la venue des nouveaux publics.

Les conditions de cette mise à disposition sont fixées par la convention jointe au présent rapport ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

### **DELIBERE**

1. La mise à disposition gratuite de l'auditorium du musée des Beaux-Arts à l'Association « Médiation Culturelle Association » le 19 octobre 2009, est approuvée.

2. La convention de mise à disposition susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'Association « Médiation Culturelle Association » est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN